

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

DENOMINATION ET ADRESSE DE LA COLLECTIVITE PASSANT LE MARCHÉ :

Monsieur Philippe Duquesnoy - Maire

Mairie de HARNES 35 rue des Fusillés B.P. 49 62440

Tél : 03.21.79.42.79 Fax : 03.21.20.98.48 Mail : marchespublics@ville-harnes.fr

MODE DE PASSATION : Marché passé selon la procédure adaptée de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

DOSSIER DE CONSULTATION : Les dossiers de consultation sont à télécharger sur le site achatpublic.com à l'adresse :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2017_Mh-KOYu_F

OBJET DU MARCHÉ : Animation et sonorisation, gardiennage et fourniture de sapins pour l'organisation du marché de St Nicolas à Harnes du 01^{er} au 03 décembre 2017

DUREE : 3 mois

CODE CPV : 32342410-9 ; 92331210-5 ; 79713000-5 ; 39298910-9.

DEPOT DES OFFRES : contre récépissé ou courrier RAR à l'adresse mentionnée ci-dessus, ou dématérialisé sur le site achatpublic.com.

VARIANTES : non autorisées

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 22 septembre 2017 à 12 heures.

REMISE DES OFFRES : Les offres peuvent être téléchargées sur le site achatpublic.com OU être envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception OU être déposées au service Gestion des Marchés Publics en mairie.

QUESTIONS : Les questions sont à poser sur le site achatpublic.com à l'adresse ci-dessus.

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

1. Capacités techniques et financières
2. Références professionnelles similaires

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

- Lot 1 : prix (60 %) - qualité de l'offre en fonction du mémoire artistique et des photos (40 %)
- Lot 2 : prix (100%)
- Lot 3 : prix (100 %)

JUSTIFICATIFS ET PIECES A FOURNIR : Selon les articles 45 et 48 de l'ordonnance 2015-899 du 13 juillet 2015 et 44-45-48-49-50-51-52-53 et 54 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

FORME JURIDIQUE : Pas de forme imposée

VOIES ET DELAIS DE RECOURS :

Référé précontractuel : 11 jours ou 16 jours suivant la date de notification dématérialisée ou non de la décision de rejet ;

Recours pour excès de pouvoir : deux mois à compter de la notification de la décision attaquée.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de LILLE.

DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE : 17 août 2017